

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2026-24

Conseillers municipaux En exercice : 11 Quorum : 6 Présents : 11 Pouvoir(s) : -	Le neuf avril deux-mil vingt-six à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. ORSET Paul, maire.	
	Date de convocation : 1 ^{er} avril 2026	Date d'affichage : 1 ^{er} avril 2026
	Présents : ORSET Paul - CICLET Laury - TARDY Loïc – MUGNIER Patricia - THEVENET Dominique - MONOD Philippe - NICLOUX Isabelle - DALMAZ Séverine - JOUTARD Wendy - PASSERAT Morgan - MAUBERGER Léo.	
	Absent(s) : - Procuration(s) : - Secrétaire de séance : NICLOUX Isabelle	

Sécurité Routière
Désignation d'un référent

Le référent Sécurité routière a vocation à devenir un interlocuteur privilégié de la Préfecture pour permettre la diffusion des informations, élaborer le bilan de la sécurité routière et mettre en œuvre un plan d'actions communal qui s'inscrit dans le Plan départementale d'actions de sécurité routière (PDASR).

L'élu référent sécurité routière :

- est l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat et des acteurs locaux
- diffuse les informations relatives à la sécurité routière
- Contribue à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune
- Pilote ou participe aux actions de prévention menées sur le territoire de la commune
- Participe à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale

Monsieur le maire invite les conseillers à faire acte de candidature.

Considérant qu'une seule candidature a été présentée après appel à candidatures ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE en tant que référent sécurité routière : TARDY Loïc

Le secrétaire de séance,
NICLOUX Isabelle



Le Maire,
ORSET Paul

